

**XIVÈME CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS
des Régions Ultrapériphériques de l'Union Européenne**

Cayenne, 27, 28, 29 et 30 octobre 2008

DECLARATION FINALE

La XIVème Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques réunie en Guyane du 27 au 30 octobre 2008, sous la présidence de Monsieur Antoine KARAM, Président de la Région Guyane :

Exprime ses vifs remerciements à Madame Danuta HÜBNER, Commissaire européenne chargée de la politique régionale dont la participation constante à ses travaux témoigne de l'importance qu'elle accorde au partenariat avec les RUP.

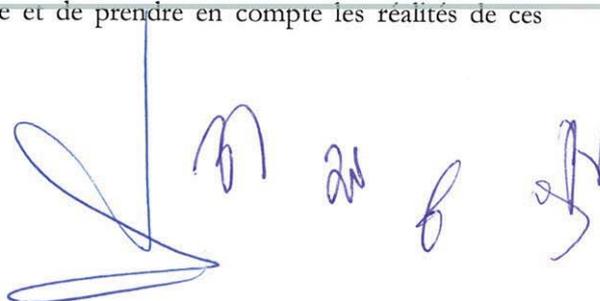
Salue la présence du représentant de l'Espagne qui traduit une implication permanente pour faire valoir auprès de la Commission Européenne et au sein du Conseil des Ministres la nécessité de traiter différemment nos situations différentes.

Remercie chaleureusement les futures Présidences tchèque et suédoise représentées par Monsieur Jiri CUNEK et Monsieur Erling KRISTIANSSON pour leur présence qui démontre leur volonté d'appréhender la dimension ultrapériphérique de l'Union et qui laisse espérer une bonne collaboration.

Salue la présence des vice-Gouverneurs des Etats brésiliens de l'Amapa, Monsieur Odair DOS SANTOS CORREA, du Para, Monsieur Pedro Paulo DIAS DE CARVALHO et du Ministre du Plan et du Développement de la Coopération du Surinam, Monsieur Ricardo VAN RAVENSWAAY qui illustre la double dimension des RUP, intégrées à l'Europe communautaire mais appartenant pour la plupart d'entre elles à des zones géographiques très éloignées du continent européen.

Rappelle le soutien apporté en permanence par le Parlement Européen aux intérêts de l'ultrapériphérie et remercie les parlementaires européens de l'Outre Mer présents à cette XIVème Conférence (Madame Madeleine JOUYE de GRANDMAISON, Madame Catherine NEIRIS).

Remercie enfin la Présidence française de l'Union pour son soutien qui atteste de la volonté commune des Etats membres de reconnaître et de prendre en compte les réalités de ces régions.





A) La XIVème Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques de l'Union Européenne, marquée par un contexte particulièrement riche :

Souligne l'importance du moment choisi par le Président du conseil régional de la Guyane pour inviter les RUP à leur XIVème Conférence. Cette Conférence se tient en effet quelques jours après une nouvelle Communication de la Commission Européenne COM (2008) 642 final et quelques semaines avant le Conseil européen de Bruxelles qui clôturera la présidence française de l'Union Européenne.

Rappelle que c'est en Guyane, à l'occasion de leur Vème Conférence, le 5 mars 1999, que les Présidents des RUP ont, dans leur mémorandum de Cayenne, jeté les bases de la stratégie qui devait guider l'action communautaire pour mettre en oeuvre l'article 299 paragraphe 2 du Traité d'Amsterdam.

Rappelle également que les RUP se sont posées, dès ce jour, comme des frontières actives de l'Europe.

Souligne qu'elles ont proposé 4 principes d'actions novateurs pour la définition d'une politique globale :

- tendre vers l'égalité des chances ;
- valoriser les atouts que représentent ces régions ;
- renforcer le partenariat ;
- rechercher la cohérence ,

Se félicite dès lors que, dans sa nouvelle Communication du 17 octobre 2008, la Commission ait souscrit au changement de paradigme de l'Union Européenne privilégiant la valorisation des atouts des RUP, et souligne également le soutien de la France, de l'Espagne et du Portugal dans cette orientation.

Rappelle cependant que cette orientation ne saurait être détachée des trois autres principes d'action définis à Cayenne.

Constate que l'Union Européenne est à la veille de réformes de grande ampleur tant au niveau de sa gouvernance que de ses perspectives financières ainsi que de la plupart de ses politiques (concurrence, cohésion économique sociale et territoriale, PAC...) ; réformes dont l'impact sera majeur pour les territoires les plus exposés, en particulier pour les RUP.

Souligne avec gravité que la crise financière, et aujourd'hui économique, dont les répercussions sociales sont certaines, frappe la majeure partie des Etats, aura des effets accrus pour les territoires, les entreprises et les populations les plus fragiles.

Constate et se félicite que des solutions exceptionnelles prises pour faire face à une crise exceptionnelle, ainsi que des déclarations au niveau des Etats laissent envisager une remise en

[Handwritten signatures and initials in blue ink]

cause des principes de fonctionnement du marché intérieur, de la politique de concurrence et du rôle des financements publics et de l'Etat.

Souhaite que les orientations qui devraient refonder l'ordre économique européen et mondial s'inspirent des mêmes principes de réalité et qu'à cet égard soit refondée sur les mêmes bases l'approche communautaire vis-à-vis des aides d'Etat dans les RUP.

Rappelle également que la crise actuelle démontre que le libre jeu du marché ne peut constituer à lui seul le principe d'action des politiques économiques. A cet égard, les RUP constatent que c'est pourtant sur cette base que les APE et les réformes de fiscalité indirecte dans les RUP (AIEM, octroi de mer...) ont été conçues.

B) La XIVème Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques de l'Union Européenne, par ailleurs :

Estime et rappelle à la Commission Européenne que les contraintes spécifiques des RUP doivent être systématiquement prises en compte dans l'ensemble des politiques communautaires et qu'elles justifient, le cas échéant, des mesures d'adaptation justes et équilibrées.

Rappelle que le concept d'ultrapériphérie est unique et qu'il ne saurait être dilué dans des concepts différents tel que celui de "région insulaire" et demande, en conséquence, le maintien d'un traitement différencié et spécifique dans le cadre de la politique de cohésion territoriale.

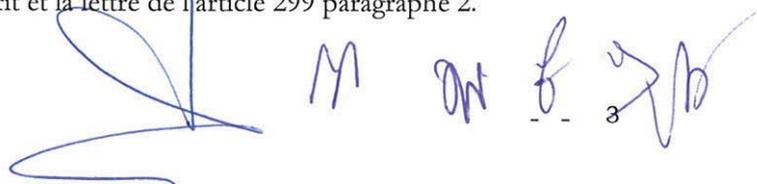
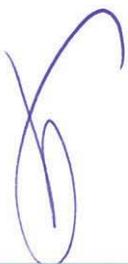
Considère que le contexte actuel de crise financière et économique qui concerne aussi ces territoires vulnérables que constituent les RUP justifie le maintien voire le renforcement des dispositifs spécifiques de soutien dont ils bénéficient au plan européen comme au plan national.

Entend que la relation entre l'Union Européenne et les RUP soit désormais conçue comme une relation équilibrée et de partage donnant lieu à des gains réciproques. Tout en reconnaissant la contribution déterminante de l'Union Européenne au développement économique et social des RUP, elle réitère sa demande de prise en compte de leur apport dans la définition et la mise en oeuvre des politiques, notamment en matière environnementale, maritime, de biodiversité, de recherche ainsi qu'en termes de valeurs culturelles et de diversité.

Considère toutefois que les atouts des RUP et leurs apports à l'Union Européenne coexistent avec les contraintes reconnues dans l'article 299 paragraphe 2 du Traité CE et que les RUP doivent donc être appréhendées par l'Union Européenne dans cette globalité d'atouts et de contraintes.

Considère en conséquence que les décisions publiques communautaires qui intéressent particulièrement les RUP supposent leur consultation, en amont, et leur participation, en aval, en tant que co-décideurs.

Réaffirme son accord sur les dispositions relatives aux RUP contenues dans le Traité de Lisbonne en tant qu'elles reprennent l'esprit et la lettre de l'article 299 paragraphe 2.



Souscrit à l'objectif de renforcement de la compétitivité des RUP tout en souhaitant la mise en place, sur la base d'un partenariat, de cadres permettant de valoriser les atouts des RUP notamment en matière de recherche-développement, de biodiversité, des énergies renouvelables, de santé et d'environnement.

Souhaite que cet objectif de compétitivité ne fasse pas obstacle, dans la mise en oeuvre des programmes opérationnels, à la réalisation des projets d'équipement dont les RUP ont encore besoin. Elle estime aussi que la recherche d'une plus grande compétitivité ne peut intervenir sans une politique d'aides d'Etat adaptée.

Regrette que l'Union Européenne n'ait pas réservé un traitement différencié aux RUP dans les politiques d'environnement et de transport pour tenir compte de leur vulnérabilité au regard des phénomènes liés aux changements climatiques et aux exigences de leur nécessaire accessibilité.

Demande à nouveau avec force des mesures de compensation concrètes de la part de l'Union Européenne en ce qui concerne le "déficit d'accessibilité" des RUP rendu encore plus aigu dans une économie mondialisée où rapidité et fluidité des communications sont des déterminants de la réussite.

Propose que l'Union Européenne conçoive et mette en oeuvre, en concertation avec les RUP, une véritable politique pour leur insertion dans leurs espaces géographiques respectifs afin de développer davantage les échanges et de créer de la valeur ajoutée. Que dans cet esprit, une attention particulière soit accordée à la prise en compte des intérêts des RUP dans le cadre des APE.

Réitère son intérêt à associer le Cap-Vert aux travaux de la Conférence des Présidents des RUP.

Demande que la politique de coopération avec des pays tiers soit un instrument de développement de ces pays, seul moyen effectif de lutter contre le drame humanitaire de l'immigration irrégulière. Sollicite le maintien de mesures empêchant le trafic illégal de personnes.

Demande également le soutien des institutions européennes et des Etats membres pour que la prise en charge des mineurs immigrants non accompagnés ne relève pas de la seule responsabilité des régions.

Souligne la nécessité de mesures concrètes spécifiques en faveur des RUP, notamment en termes financiers et de moyens, dans le cadre de la politique maritime de l'Union Européenne, afin de sauvegarder et de promouvoir des activités économiques respectueuses de l'environnement notamment en ce qui concerne la pêche, la recherche, la préservation des écosystèmes, la biodiversité de leurs territoires maritimes.

Rappelle l'importance des productions agricoles traditionnelles des RUP qui doivent continuer à faire l'objet de mesures d'accompagnement et de compensations spécifiques pour soutenir leur compétitivité.

Rappelle également, qu'en vertu de la Déclaration finale de la XIIIème Conférence et de la contribution des RUP sur l'avenir de la politique de cohésion, il a été réclamé la réalisation d'une étude intermédiaire permettant d'estimer d'une part, l'impact sur le développement économique des RUP ayant abandonné l'objectif "Convergence" et, d'autre part, l'impact de l'application des fonds européens sur le processus de convergence réelle des autres RUP.

Rappelle enfin la contribution des RUP sur la révision du budget.

C) La XIVème Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques de l'Union Européenne arrête le plan d'action suivant :

Décide de réaliser un Mémoire commun « Cayenne+10 ». Ce document s'inscrit, d'une part dans la continuité des réflexions menées par les RUP depuis le Mémoire de Cayenne et des Communications de la Commission, d'autre part dans le contexte des débats généraux de l'Union prévus pour la période post-2013. Le Mémoire intègrera un document stratégique fixant les perspectives de développement des RUP à l'horizon 2020.

Mandate le Comité de Suivi de la Conférence pour la conduite de ces travaux pour présentation à la XVème Conférence des Présidents.

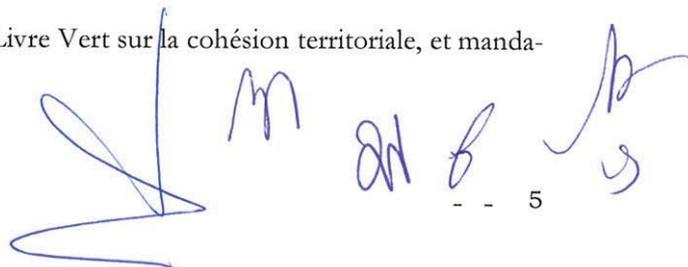
Sollicite dans ce contexte le soutien des trois États membres, l'Espagne, le Portugal et surtout la France qui a la charge de la Présidence de l'Union, pour inclure une référence relative aux RUP dans les Conclusions du prochain Conseil européen de décembre 2008 ; cette référence soulignerait notamment :

- le renouvellement de l'engagement politique de l'Union au plus haut niveau au bénéfice des RUP;
- la volonté de l'Union de faire avancer la stratégie définie en faveur des RUP, par sa déclinaison en mesures concrètes dans le cadre des programmes d'activités des institutions de l'Union ;
- l'incitation à l'endroit de la Commission afin de présenter au plus tard au début de l'année 2011 une nouvelle Communication concernant la stratégie de l'Union en faveur des RUP après 2013.

Charge le Comité de Suivi d'explorer les possibilités de coopération avec des régions en vue d'échanges d'expériences au sein de l'Union Européenne ou avec des pays tiers.

Prend acte du choix de la Commission Européenne de traiter de manière distincte la question des RUP dans le cadre du Livre Vert sur la Cohésion territoriale ; seule zone territoriale distincte et unique reconnue par le traité de l'Union. Alerte cependant, avec gravité, sur la nécessité pour la Commission d'émettre des propositions concrètes au titre de la politique territoriale pour les RUP conformes à l'article 299 paragraphe 2.

Décide donc d'apporter leur contribution au Livre Vert sur la cohésion territoriale, et mandate le Comité de Suivi à cette fin.



- - 5





Soumet à l'attention de la Commission Européenne, du Conseil et du Parlement ses inquiétudes relatives au marché de la banane qui fait l'objet d'une déclaration annexe.

Confie mandat à la présidence canarienne d'étudier en partenariat avec les autres régions membres du Comité de Suivi la faisabilité de la création d'une structure support de coopération entre les RUP.

Charge le Président de la Région Guyane de transmettre la présente Déclaration à la Commission Européenne, au Parlement Européen, au Comité des Régions, au Comité Economique et Social, aux chefs d'Etats et de Gouvernements concernés.

Convient que la Région des Canaries prendra en charge pour les deux années qui viennent la présidence de la Conférence des Présidents des RUP.

Cayenne, Guyane, le 28 octobre 2008.

AGORES CANARIES GUADELOUPE GUYANE

MADERE MARTINIQUE LA REUNION

ANNEXE A LA DECLARATION DE LA XIV^{ème} CONFERENCE DES PRESIDENTS DES REGIONS ULTRAPERIHERIQUES – GUYANE

La Conférence des Présidents des régions ultrapériphériques exprime ses vives inquiétudes quant aux menaces que fait peser sur le secteur de la banane le différend en cours d'instruction par l'OMC, sur le niveau actuel du tarif douanier commun de 176 euros.

Elle rappelle le rôle essentiel joué par la banane dans les grands espaces géographiques auxquels appartiennent les régions productrices. L'économie de nombreuses îles, notamment dans la Caraïbe, est adossée sur cette production et c'est l'équilibre global au niveau de toute la région qui est menacé en cas de baisse des prix sur le marché communautaire. Elle souligne à cet égard, la solidarité entre producteurs communautaires et ACP déjà maintes fois exprimée à travers l'expression de positions communes sur ce dossier.

La Conférence regrette que , dans le cadre de la plainte déposée par les producteurs de bananes de la zone dollar, le panel n'ait pas examiné un paramètre essentiel à la lumière des statistiques officielles (Eurostat), à savoir, l'évolution sensible des flux d'importations sur le marché de l'Union Européenne de bananes en provenance des pays dits « NPF » (nations les plus favorisées), depuis le 1er janvier 2006, date d'entrée en vigueur du tarif de 176 €.

La Conférence demande donc à la Commission Européenne, à l'Espagne, à la France et au Portugal de réclamer à l'organe d'appel de l'OMC que cet examen soit effectué.

Il permettrait de constater une augmentation de l'ordre de 20% des importations en provenance des pays dit « NPF », récusant l'argument que ce tarif constitue un frein à ces importations et qu'il y a lieu de s'interroger sur les raisons qui fondent la poursuite du différend actuel, particulièrement au vue des conséquences d'une nouvelle baisse du niveau du tarif pour les économies des régions ultrapériphériques et des pays producteurs ACP.

La Conférence rappelle le caractère structurant de la production de bananes pour les économies des Canaries, de la Guadeloupe, de Madère et de la Martinique et demande, qu'en cas de baisse du tarif, la Commission prenne en compte ses effets induits sur les revenus des producteurs.

La Conférence exprime également le souhait, qu'en cas d'une éventuelle baisse du niveau du tarif actuel décidée dans le cadre d'une décision OMC, celui-ci ne soit pas à nouveau remis en cause par les accords bilatéraux actuellement en cours de négociation entre l'Union Européenne et les pays latino-américains.

